

Compte-Rendu du Conseil d'Ecole du lundi 2 novembre 2021

Présents en visioconférence :

M. Mourot DDEN

M. Krief , conseiller municipal

M. Nicot: coordinatrice du périscolaire

Parents élus : M. Marque, M. Bur, Mme Elie, Mme Delaval, Mme Varrault, Mme De Dianous, Mme Scarabin,

Enseignants : Mme Larcher, Mme Amblard, Mme Sarret, Mme Crance, Mme Dumas, Mme Laronze, M. Thonnerieux, Mme Remillieux (remplaçante rattachée à l'école)

Excusées : Mme Durand, Mme Surre, Mme Baudouin

Lors du tour de table, M. Mourot présente la fonction de DDEN (délégué départemental de l'Education Nationale). C'est une mission officielle, ancrée dans l'histoire, d'ami et de défenseur de l'école publique. Le DDEN est nommé par le Ministère et sert de médiateur entre les enseignants, les municipalités et l'Education Nationale. Il est amené à siéger dans la durée sur des Conseils d'Ecole, et peut suivre les dossiers. Il s'empare particulièrement des dossiers relevant de la sécurité, de la laïcité et de la défense des valeurs de la République. Il existe 15 délégations sur Caluire.

BILANS

• **Classes et répartition des élèves**

7 classes et 158 élèves.

CP 24 élèves avec Mme Larcher

CP/CE1 20 élèves avec Mmes Amblard et Durand

CE1 24 élèves avec Mme Sarret

CE2 28 élèves avec Mme Crance et Duzelet-Fisch

CM1 21 élèves avec Mme Dumas

CM1/CM2 21 élèves avec Mme Laronze

CM2 21 élèves avec M. Thonnerieux et Mme Baudouin

• **Elections des Représentants des Parents d'Elèves au Conseil d'Ecole, et organisation des scrutins à venir**

Cette année le taux de participation de 56,81% reste proche de celui de l'année précédente (54'68%).

Les 7 élus sont M. Marque, M. Bur, Mme Elie, Mme Delaval, Mme Varrault, Mme Gamon, Mme De Dianous,

Les 4 suppléants sont Mme Royer, M. Chavet, Mme Scarabin, Mme Jacquetin-Dutrievoz

Mme Varrault constate que ce premier vote uniquement par correspondance n'a pas fait baisser le taux de participation.

Mme Amblard remercie les parents élus pour leur engagement qui va de moins en moins de soi dans les écoles.

Le Conseil d'école acte que toutes les élections futures se feront uniquement par correspondance, conformément à l'arrêté du 20 août 2019

• **Utilisation du Centre de Loisirs pendant l'été**

Nous constatons que cette année le ménage a été fait très sérieusement.

Nous constatons néanmoins que le tuilage des 2 dispositifs (école, centre de loisirs) dans un même lieu à un week-end d'écart nécessite beaucoup de travail de la part des enseignants et de la directrice et que ce travail supplémentaire n'est pas pris en compte. Une aide devra continuer à être apportée par des animateurs pour aider à la mise en carton, mais cela ne résout pas le problème du manque de temps pour une remise en état, un inventaire et un lavage décent des matériels.

Monsieur Nicot remarque que cette année le tuilage sera du mardi 6 juillet au soir au mercredi 7 au matin, cela inquiète les enseignants.

ORGANISATION ET PROJETS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

• Règlement intérieur

Le règlement a été communiqué aux familles à la rentrée. Il a été amendé en 2019 en fonction du nouveau règlement départemental. Ce règlement doit être conforme au règlement départemental et en cas de crise aux règles en vigueur édictées par le gouvernement. Il est procédé au vote de ce règlement. Vote à l'unanimité.

• Protocole sanitaire est organisation de la vie de l'école

De septembre au 2 novembre :

Le protocole insiste sur le respect des règles barrière, le lavage des mains, l'aération des classes et le port du masque pour les adultes. Il a été assoupli depuis la rentrée en ce qui concerne la réaction face à un élève positif, on ne ferme la classe que si 3 cas sont positifs.

Les mesures à jour sont publiées sur le blog de l'école et sur Eduscol.

Dans l'école nous avons créé 2 groupes d'enfants qui ne se croisent jamais ni dans les couloirs, ni dans les récréations. (1 groupe avec les classes de CP, CP/CE1 et CE1 et 1 autre groupe avec les classes de CE2, CM1, CM1/CM2 et CM2.)

Nous avons gardé 3 services de récréation pour 7 classes.

Les trajets dans les couloirs et les horaires des récréations sont conçus pour que les classes ne se croisent pas. L'arrivée en 3 phases (8h20, 8h25 et 8h30) avec l'accueil des enfants au portail par les enseignants, permet de fluidifier le passage aux sanitaires obligatoire avant l'entrée dans l'école.

L'équipe insiste sur le respect des horaires prévus pour tous les parents.

Depuis le 2 novembre :

Un nouveau protocole est paru le vendredi 30 octobre. Il doit être appliqué au 9 novembre, mais d'ores et déjà plusieurs fonctionnements ont été adaptés : le port du masque pour les enfants, le lavage de mains avant et après la récréation et la création de 3 groupes indépendants au lieu de 2.

La distanciation n'est pas possible en classe puisque nous possédons essentiellement des bureaux doubles solidaires.

Une communication sera faite aux familles et publiée sur le blog de l'école dès l'adaptation du protocole à l'école par les équipes.

M. Mourot demande si la Mairie a l'intention de fournir un 3ème masque pour les temps périscolaires, ce n'est pas envisagé pour l'instant.

Au restaurant scolaire, M. Nicot précise que les enfants mangent à des tables regroupées par classe. Les classes ne se mélangent pas à table. La structure du self est maintenue et la désinfection renforcée entre 2 classes différentes.

• Plan Particulier de Mise en Sécurité

L'exercice de confinement suite à une intrusion s'est déroulé le vendredi 18 septembre 2020.

L'exercice s'est bien déroulé avec une cachette en extérieur pour une classe.

L'alerte par sifflet n'a pas été entendue au second étage. Les parents élus constatent que cette remarque est récurrente et apportent 2 solutions possible lors de ce conseil : une corne de brume avec bombe comme c'est le cas dans certaines entreprises, ou une alarme incendie avec différents signaux comme c'est le cas dans les collèges.

Prévention : la directrice devrait être prévenue, d'autant plus en période rouge Vigipirate, des interventions extérieures. (photocopieur, ascenseur, livraison, qualité de l'eau...), cette demande est renouvelée pour la 2^{nde} année consécutive car plus que jamais les livraisons sont faites en temps scolaire, dérangeant la directrice en classe, d'autant plus qu'il n'y a plus de gardien l'après-midi. **La directrice demande que les commandes soient livrées le mercredi ou à minima sur des temps de présence du gardien ou de décharge de la direction pour ne pas avoir à laisser ses élèves seuls.** Une sonnerie dans le local du gardien ou du coordonnateur permettrait de ne pas déranger la classe en temps scolaire.

Une alerte SMS est aussi mise en place par l'Académie. Mme Amblard précise que le réseau est très mauvais dans l'école, selon sa situation spatiale, elle ne reçoit pas toujours les messages dans les temps.

Aparté non prévu à l'ordre du jour : déroulement de la cérémonie d'hommage à Samuel Paty :

Les classes de cycles 2 (CP, CE1 et CE2) ont travaillé dans leur classe, en partant d'un échange, d'une photo ou d'une chanson. Pour ces classes le focus a été fait sur les symboles de la République et le vivre ensemble.

Les classes de cycle 3 (CM1 et CM2) ont échangé en classe avant de participer à un moment collectif dans la cour.

Les enseignants de cycle 3 ont lu la lettre de Jaurès aux instituteurs puis une minute de silence a été faite.

Tous ces moments se sont déroulés dans le plus grand calme et le plus grand respect.

• Projet d'Ecole et Actions liées au Projet d'Ecole

Présentation des 4 parcours : parcours citoyen et éco-citoyen, parcours de réussite scolaire, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé

Dans le parcours réussite scolaire, l'une des actions prévoit un échange de pratiques sur le TNI par les enseignants. L'autre action permet de construire la différenciation en prenant en compte les besoins particuliers, à travers notamment la différenciation en classe, les APC et les outils plus précis d'aide aux élèves (PAP, PPRE, PPS). La dernière action fait perdurer les actions d'école qui visent à fédérer les élèves et à améliorer le climat scolaire (semaine échangeons, semaine manipulons, chut je lis, 100^{ème} jour d'école...) Certaines actions ont été abandonnées pour des raisons sanitaires, dont le parrainage CP/CM2.

Pour le parcours citoyen et éco-citoyen, l'équipe a prévu une action pour permettre de développer l'engagement (à travers le CME et un conseil d'enfant dans l'école. Cette année les élus au CME sont Raphaël, Jules et Magda.

Deux actions, avec des demandes de participation de la Mairie, prévoient un parcours éco-citoyen à travers le compostage et le focus sur l'impact des goûters pris en temps périscolaire. Nous continuerons enfin, de soutenir la Banque alimentaire. L'équipe renouvelle sa demande d'être accompagnée par les équipes municipales (jardinier, apport de déchets secs...) pour la mise en place d'un compost. Le compost livré en février n'est pas adapté pour les enfants. Nous avons demandé à ce qu'il soit coupé en 2. Nous attendons les travaux avant de mettre en œuvre le projet. Nous nous permettons d'insister pour que cela soit fait rapidement.

Mme Varrault passera à la directrice les coordonnées de l'association Pistyles qui gère le prêt de matériel et l'aide à la mise en place d'un compost dans les résidences voisines.

Nous maintenons aussi l'action semaine sans voitures en lien avec le parcours de santé.

Pour le parcours d'éducation artistique et culturelle, nous maintenons un parcours sur la littérature (chut je lis, BCD, participation aux printemps de poètes...), nous continuons à utiliser un outil commun tout au long de la scolarité, et nous avons demandé la participation d'une musicienne intervenante qui travaillera sur l'opéra cette année. L'action « école et cinéma » n'a pas été reconduite puisque CinéCaluire ferme et n'est plus partenaire. Des danseurs sont intervenus dans 3 classes pour le marathon de la danse. Plusieurs spectacles ont été demandés dans différentes structures (Radiant, opéra, TNG...)

Pour le parcours éducatif de santé, nous continuerons à privilégier les déplacements à pieds, à organiser la semaine sans voiture, à travailler en cycle 3 en partenariat, si possible, avec l'infirmière scolaire et avec la police nationale pour les actions

« mieux se connaître pour mieux se protéger ».

Cette année 4 étudiants en 3^{ème} année en santé, interviendront dans l'école du 15 au 19 mars dans le cadre de leur service sanitaire SSES sur la thématique rythme de vie/sommeil/écran. Ils ne pourront pas mettre en œuvre cette année la sensibilisation aux gestes qui sauvent en raison de la pandémie.

Sport à l'école

Le cross d'école a pu se dérouler le mardi 13 octobre dans une très bonne ambiance. Ce cross crée une véritable motivation pour l'entraînement à la course longue. Pour éviter le croisement des groupes, les élèves de CP et CE1 étaient spectateurs sur la passerelle pendant que les CE2, CM1 et CM2 courraient. Puis ce sont les plus grands qui ont encouragé les plus jeunes pendant leur course.

2 classes adhèrent à l'USEP et participeront à des rencontres sportives organisées dans le respect du protocole sanitaire. L'annulation du cross USEP est due au plan Vigipirate en alerte rouge et non aux contraintes sanitaires qui avaient été prises en compte dans l'organisation des rencontres.

En ce qui concerne les séances de natations nous restons tributaires des évolutions des protocoles préfectoraux. Il y a eu beaucoup d'aléas cette année entre les cas contact à la piscine, les problèmes de chaufferie et la prise en compte des différentes versions du protocole.

Les séances de vélo devraient avoir lieu pour les CM1 et CM2.

Evaluations

Les évaluations CP et CE1 ont eu lieu en début d'année. L'analyse de résultats permettra à l'équipe d'aider au mieux les élèves, même si ce ne sont pas les seuls outils pour évaluer les élèves.

Les résultats sont remis aux familles sous forme papier et évoqués au besoin lors des rendez-vous individuels. Pour toutes les classes le LSU sera rendu de manière semestrielle, c'est-à-dire 2 fois par an.

• Actions financées par la Municipalité

Intervention de l'Assistante en Education Musicale : Mme Leenhardt interviendra dans toutes les classes sur une moitié d'année. Elle a commencé avec les élèves de CE2, CM1 et CM2 mais est pour l'instant en distanciel car personne à risque.

Projet de la Bibliothèque Municipale : des classes visiteront la bibliothèque municipale. Le projet mené variera selon le niveau de classe.

Participation aux actions avec une demande de financement : le conseil municipal se prononcera le 16 décembre.

• Circulation et sécurité aux abords de l'école

Il existe une ligne de pédibus sur l'école 9 enfants et 7 familles. Les parents accompagnateurs **constatent la grande dangerosité du parcours**. Notamment sur le rond-point Petites broches/Boutary et sur le chemin JB Gilliard. L'abord du rond point ne peut être équipé de ralentisseur, de coussins berlinois ou de tortue... mais pourrait-on mettre des pots de fleurs ? Mme Laronze précise que cette question est à l'ordre du jour depuis 1991 date de son entrée à l'école.

Les parents élus constatent que c'est la seule ligne pédibus qui survit sur Caluire, il y avait autrefois 3 lignes sur Paul Bert, faciliter l'existence de cette serait important.

M. Krief propose que les parents élus et la directrice fassent passer un courrier à M. Tassin responsable du service éducation et à Mme Webanke élue, afin qu'ils se fassent le relai et appuient la demande auprès de la Métropole.

Un mot va être distribué aux familles pour rappeler les règles de stationnement pour assurer la sécurité de tous les enfants et notamment de la ligne pédibus.

L'agent de sécurité est très investi, il prévient la police municipale quand, par exemple, des engins de chantier sont garés sur le trottoir. La directrice comme les parents présents souligne la qualité de son travail.

Horaire du personnel qui assure la sécurité aux abords de l'école

Le matin : 8h à 8h45 et de 11h35 à 12h20

L'après-midi : 13h30 à 14h15 et de 16h15 à 17h15

• Demande de travaux et de matériel

Dériveur dans les toilettes :

Des dériveurs ont été installés.

Point sur la fuite dans l'ascenseur :

L'entretien des couloirs du sous-sol est demandé à nouveau, puisque la présence de moisissures continue à questionner pas d'un point de vue esthétique mais bien d'un point de vue sanitaire. En octobre 2019, lors du CE, on annonçait que cela devait être fait.

Grillage à l'entrée côté immeuble.

La Mairie a fait le nécessaire puisque la copropriété ne le faisait pas.

Végétalisation de la cour du bas :

La demande est faite depuis plusieurs années, mais les jardiniers ne peuvent le faire sans des travaux plus lourds. En avril 2019 les anciens arbres de l'école, devenus ceux de la propriété ont été coupés. La cour du bas est très chaude, le mur mitoyen construit emprisonne la chaleur. L'utilisation de l'école comme centre de loisirs l'été, rend cette demande d'autant plus légitime en ces périodes où les canicules sont de plus en plus fréquentes.

Les parents élus proposent que à défaut d'arbres (qui pourraient être plantés dans la cour puisqu'ils existaient il y a quelques années en arrière souligne Mme Laronze), des gros pots végétalisés soient posés.

M. Krief conseille de refaire régulièrement des GRC (gestion informatique des demandes des travaux par la Mairie) même lorsqu'on a eu des refus.

M. Mouroit précise que c'est aussi le rôle du conseiller municipal représentant du conseil d'école de suivre les dossiers.

Végétalisation ou création d'un abri pour permettre aux familles d'attendre les enfants à l'ombre.

Renouvellement de cette demande déjà effectuée au printemps dernier.

Besoin de tapis de lutte

La demande est à l'étude par la mairie. Mme Amblard précise qu'elle a motivé la demande lors des rendez-vous, par l'utilisation accrue lors de l'été et pour permettre à un enfant en situation de handicap de jouer avec ses camarades pendant les récréations. A priori une commande devrait être faite puisque la Mairie a demandé les dimensions des tapis au coordonnateur.

Organisation des temps périscolaires

Communication des PAI (notamment pour les allergies alimentaires) le coordinateur du périscolaire est associé à la signature des PAI et informe son équipe. Cette année ce n'est plus le médecin scolaire qui met en place les PAI dans l'école mais la directrice à l'aide d'un PAI rédigé par le médecin traitant. Elle déplore la charge de travail et de responsabilités supplémentaire.

L'étude du soir pourrait-elle s'étendre un peu plus tard ?

Non ce n'est pas une volonté de la Mairie. Les services sont déjà proposés de 7h30 à 18h00.

L'étude n'était pas encore ouverte à tous, tous les jours, le problème de manque de personnel est-il résolu ?

M. Nicot précise que de nouveaux animateurs, efficaces, viennent d'être embauchés. Le problème aurait pu être résolu, mais il va falloir affiner cela en tenant compte des toutes nouvelles contraintes de non mixage des groupes.

Cantine : Impression de moins bien / moins bon (retour d'une famille) Des changements justifieraient-ils cette impression ?

Ce retour n'est pas général. La plupart des enfants apprécient la nourriture. Les enfants qui viennent d'autres communes d'autant plus.

M. Krief constate que Caluire la Mairie investit beaucoup pour la cantine, notamment en ne faisant pas appel à des prestataires mais en ayant une cuisine centrale.

La Mairie met en place un service d'évaluation de la qualité, notamment en demandant à ses agents après chaque repas de comptabiliser la quantité jetée, le taux d'enfants qui se resservent...

Les changements qui ont été faits sont :

- une augmentation du taux de « bio » dans les assiettes pour arriver à 50% en 2022 ;
- la mise en place d'au moins un repas végétarien par semaine ;
- l'ouverture prévue d'une nouvelle cuisine municipale.

-
-

Périscolaire et écologie :

L'initiative des serviettes en tissu sera-t-elle reconduite ?

Ce n'est pas prévu pour des raisons sanitaires.

Proposition de faire des goûters collectifs (pour réduire les déchets et manger plus équilibré).

M. Bur relate son expérience dans une autre ville où des goûters sont organisés à tour de rôle par les parents pour éviter les déchets dus aux sachets individuels, pour finir le pain de la cantine et pour favoriser le vivre ensemble et l'éducation à la santé.

M. Nicot précise que pour mettre en place ceci, il faudrait un travail en amont sur la durée. Notamment pour s'assurer de la sécurité des enfants qui ont des allergies alimentaires strictes (ce qui est le cas dans l'école). Il précise que cela ne pourrait être mis en place cette année pour des raisons de protocole sanitaire.

Mme Amblard précise que ce projet va dans le sens du projet mené l'année dernière en lien avec le périscolaire, et que si des temps plus cléments arrivaient cela pourrait de nouveau être un axe de travail liant scolaire et périscolaire.

Pour conclure Mme Varrault remercie les enseignants et l'équipe du périscolaire.

La directrice, Mme S. Amblard